



BUDGET PREVISIONNEL 2020

Présentation par le chef d'établissement « ordonnateur »

Le budget d'un Etablissement Public Local d'Etablissement (E.P.L.E) est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un exercice. Le budget de l'exercice 2020 doit respecter les grands principes du droit budgétaire : annualité, unité, universalité et spécialité. Il doit également respecter le principe de sincérité, garant d'un véritable équilibre.

Calendrier

Année « N-1 »

Notification de la dotation globale de fonctionnement par la collectivité de rattachement début novembre.

Présentation au conseil d'administration et vote, au plus tard 30 jours après la notification.

Transmission aux autorités de contrôle (Conseil départemental et direction académique)

Année « N »

Fonctionnement et enregistrement sincères des recettes et des dépenses, qui peuvent éventuellement être soumises au contrôle du conseil d'administration pour information ou pour vote d'une **Décision Budgétaire Modificatrice**, lorsqu'elles n'entrent pas dans la stricte prévision adoptée.

Année « N+1 »

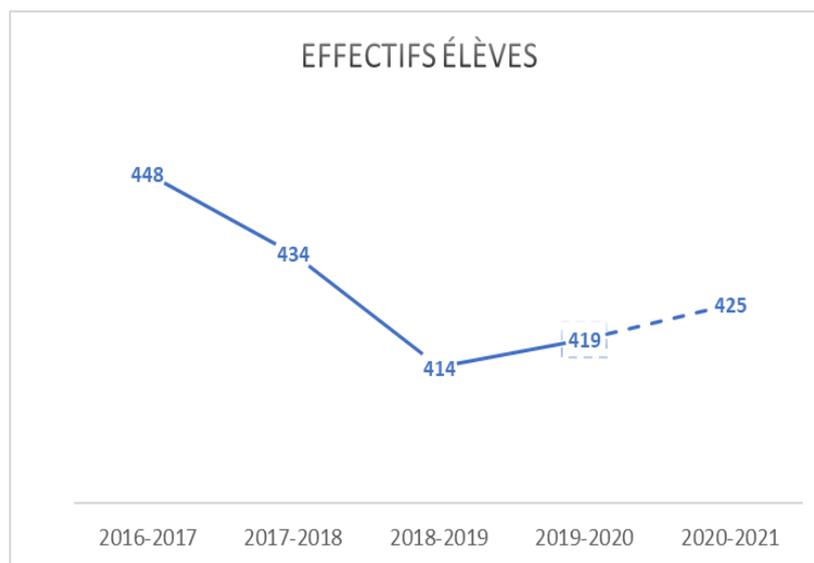
Présentation du compte financier de l'exercice clos au conseil d'administration pour adoption et vote de l'affectation du résultat.

La préparation du budget implique une analyse de gestion collaborative entre le chef d'établissement ordonnateur, et son adjoint gestionnaire. Il y a la fois un constat à réaliser sur l'exécution budgétaire des exercices antérieurs et une anticipation à formaliser sur l'exécution budgétaire de l'exercice suivant.

Le chef d'établissement détermine les choix budgétaires qu'il souhaite mettre en œuvre, qui seront principalement la traduction en moyens, du projet d'établissement.

A ce titre, le budget prévisionnel 2020 fera apparaître un prélèvement sur les fonds de roulement, qui servira à financer la partie accompagnateurs et une contribution pour les élèves participants aux voyages scolaires.

Evolution des effectifs dont tient compte le projet de budget



Le budget prévisionnel qui va vous être présenté, est donc établi à partir des crédits d'Etat, crédits pédagogiques spécifiques et de **la dotation de fonctionnement 2020** allouée par le Conseil Départemental du Tarn.

Celle-ci est de **91 476.00 €**, soit une variation de **- 4.88 %** *principalement effective dans le domaine « viabilisation » du service « administration et logistique »*, qui a vu une forte augmentation des deux postes précités en 2019 et un retour « à la normale » pour le budget 2020.

LIBELLES		2018	2019	2020
Part effectif	AP	37 535,00 €	-1 862.00 € 35 673,00 €	+ 100.00 € 35 773,00 €
Viabilisation	ALO	37 300,00 €	+ 5 475.00 € 42 775,00 €	-3 031.00 € 39 744,00 €
Contrats d'entretien obligatoires	ALO	10 841,00 €	+ 2 546.00 € 13 387,00 €	-1 359.00 € 12 028,00 €
EPS	AP	5 685,00 €	-2 603.00 € 3 082,00 €	-207.00 € 2 875,00 €
ULIS	AP	1 248,00 €	= 1 248,00 €	-192.00 € 1 056,00 €
Total dotation		92 609,00 €	96 165,00 €	91 476,00 €

Le budget se compose de deux sections qui sont subdivisées en :
Services ◀▶ Domaines ◀▶ Activités ◀▶ Comptes

1 - Section de fonctionnement

3 services généraux

Service ALO (Administration et Logistique)

Service AP (Activités Pédagogiques)

Service VE (Vie de l'Élève)

2 services spéciaux

Service SBN (Service des Bourses Nationales qui est prédéterminé)

Service SRH (Service Restauration Hébergement qui « alimente » les contributions entre services)

2 - Section des opérations en capital

Qui traite principalement des investissements (d'un coût supérieur à 800 € HT) et des amortissements, reflétant ainsi la valeur patrimoniale de l'établissement.

La méthodologie de construction du budget, nous impose de partir de l'estimation du Service Restauration Hébergement (S.R.H.), à partir duquel sont établis les taux de contribution (FEDERP et contributions entre services).

Pour rappel :

- Un taux de 22.50 % pour le Fond Départemental de contribution à la rémunération du personnel
- Un taux de 18.00 % de contribution aux charges communes de l'établissement

Le Service Restauration Hébergement (S.R.H.) (qui n'est pas inclus dans la dotation)

Pour ce service, les calculs s'établissent en fonction de l'estimation des effectifs par le chef d'établissement et les tarifs fixés par le Département du Tarn (tarifs adoptés lors du conseil d'administration n°3 du 28 octobre) :

L'effectif pris en compte pour le budget 2020 est de 425 élèves avec 380 demi-pensionnaires, 45 externes

EXERCICE	EFFECTIF	½ P	EXTERNES
2020	425	380	45
2019	420	380	40
2018	445	404	41

Pour avoir une prévision la plus pertinente possible du budget du S.R.H, il faut ajouter à ce calcul l'estimation du nombre de repas des commensaux et de ceux livrés à l'école primaire de Réalmont.

TARIFS	ESTIMATION DU NOMBRE DE REPAS COMMENSAUX
3.08 €	1 000
3.10 €	24 000
3.65 €	1 000
4.65 €	1 000
7.60 €	100

Ce service spécial regroupe toutes les dépenses et les recettes liées au fonctionnement du service annexe d'hébergement.

Pour les dépenses :

- Achat de denrées alimentaires	148 797.52 €
- Contribution aux dépenses des personnels	56 343.60 €
- Contribution entre services	32 874.88 €
- Fournitures administratives	1 000.00 €
- Entretien (matériel, travaux, contrats)	11 000.00 €
- Admission en non valeur	200.00 €
- Hébergement extérieur	400.00 €

LIBELLES	2018	2019	2020
Achats de denrées	154 363.00 €	146 943.62 €	148 797.52 €
FEDERP (22.5 %)	58 372.88 €	55 529.10 €	56 343.60 €
Contribution entre services (18 %)	34 696.30 €	32 423.28 €	32 874.88 €
Fournitures administratives	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Entretien	11 000.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
Admission en non valeur			200.00 €
Hébergement extérieur			400.00 €

Montant : 250 616.00 €

2018 : 259 435.00 € ◀▶ 2019 : 246 896.00 €

Pour les recettes :

- Elèves DP 4 jours : 380 x 431.20 = 163 856.00 €
- AED – agents C : 1000 X 3.08 = 3 080.00 €
- Enseignants – agents A : 1000 X 4.65 = 4 650.00 €
- Elèves externes – agents B : 1000 X 3.65 = 3 650.00 €
- Ecole primaire : 24 000 X 3.10 = 74 400.00 €
- Hôtes de passage : 100 X 7.80 = 760.00 €
- Menu Tarnais : 100.00 €
- Don : 100.00 €

LIBELLES	2018	2019	2020
Elèves DP 4 jours	101 332.00 €	163 856.00 €	163 856.00 €
AED – agents C	83 545.00 €	3 080.00 €	3 080.00 €
Enseignants – agents A	4 004.00 €	4 650.00 €	4 650.00 €
Elèves externes – agents B	4 650.00 €	3 650.00 €	3 650.00 €
Ecole primaire	3 650.00 €	70 800.00 €	74 400.00 €
Hôtes de passage	61 950.00 €	760.00 €	780.00 €
Menu Tarnais	304.00 €	100.00 €	100.00 €
Don	/	/	100.00 €

Montant : 250 616.00 €

2018 : 259 435.00 € ◀▶ 2019 : 246 896.00 €

Le Service Activités pédagogiques (A.P.)

Ce service regroupe les activités éducatives et pédagogiques sur ressources provenant de la dotation de fonctionnement et des moyens spécifiques allouées par le département :

- Part « effectif » pour 35 773 €
- EPS pour 2 875.00 €
- ULIS pour 1 056.00 €

EXERCICE	PART EFFECTIF	EPS	ULIS
2020	35 773.00 €	2 875.00 €	1 053.00 €
2019	35 673.00 €	3 082.00 €	1 248.00 €
2018	37 535.00 €	5 685.00 €	1 248.00 €

Elle se divise en plusieurs domaines :

- **C.D.I./Manuels scolaires** 4 684.53 €

(En baisse car les manuels scolaires ont tous été renouvelés ; seuls des ajustements sont nécessaires)

- **Enseignement général** 3 800.00 €
- **Enseignement spécifique** 2 486.00 €

(En augmentation car nouvelle subvention du département « Culture Occitane »)

- **Enseignement artistique** 1 619.00 €
- **Logistique** 17 742.18 €

(En augmentation car forte dotation pour les TICE et les logiciels informatiques)

- **Activités et sorties pédagogiques** 10 105.00 €
- **Sport** 4 695.00 €
- **Voyages** 90 805.57 €

- Projets Européens	18 881.05 €
(Enveloppe de 21 450.00 €)	
- Projet d'établissement	1 037.00 €

LIBELLES	2018	2019	2020
CDI / manuels scolaires	18 500.00 €	10 400.00 €	4 684.53 €
Enseignement général	4 800.00 €	3 800.00 €	3 800.00 €
Enseignement spécifique	1 248.00 €	1 248.00 €	2 486.00 €
Enseignement artistique	1 539.50 €	1 280.00 €	1 619.00 €
Logistique	13 130.00 €	14 740.00 €	17 742.18 €
Activité et sorties pédagogiques	14 455.00 €	15 233.00 €	10 105.00 €
Sports	11 185.00 €	4 582.00 €	4 695.00 €
Voyages	59 199.15 €	94 731.68 €	90 805.57 €
Erasmus+	/	/	18 881.05 €
Projet d'établissement	/	1 487.75 €	1 037.00 €

Montant Dépenses : 155 855.33 €

2017 : 55 713.55 € ◀▶ 2018 : 124 056.65 € ◀▶ 2019 : 147 502.43 €

Montant Recettes : 151 199.76 €

2017 : 55 713.55 € ◀▶ 2018 : 116 417.50 € ◀▶ 2019 : 136 360.75 €

(La différence de 4 655.57 € qui représente la prise en charge des accompagnateurs et la dotation pour les élèves versée par l'établissement sera prélevée sur les fonds de réserve).

Le service Vie de l'Elève (V.E.)

Toutes les recettes et dépenses relatives à la vie de l'élève sont imputées à ce service. Les dépenses sont compensées par les subventions automatiques pour la paye des assistants d'éducation, par le Fond Social du Collégien ou encore par les subventions spécifiques et les crédits alloués pour le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

Les domaines sont :

- Aides sociales	20 500.00 €
- Education à la santé et à la citoyenneté	200.00 €
- Personnel d'encadrement	123 040.00 €

EXERCICE	AIDE SOCIALE	EDUCATION SANTE ET CITOYENNETE	PERSONNELS D'ENCADREMENT
2020	20 500.00 €	200.00 €	123 040.00 €
2019	16 500.00 €	200.00 €	120 040.00 €
2018	181 000.00 €	500.00 €	120 800.50 €

Montant : 143 740.00 €

2017 : 138 577.04 € ◀▶ 2018 : 139 300.00 € ◀▶ 2019 : 138 940.00 €

Le service Administration et Logistique (A.L.O.)

On retrouve dans ce service les dépenses concernant la viabilisation (électricité, eau, gaz et fuel), l'entretien général (entretien, contrats obligatoires et matériels non pédagogiques et l'administration de l'établissement (frais postaux, téléphonique, produit de nettoyage, produits pharmaceutiques, etc...)).

Les domaines sont :

- **Administration et logistique** 20 400.00 €
- **Contrats** 12 028.00 €
- **Entretien, réparations** 11 400.00 €
- **Equipement** 372.66 €

(Solde équipement salle 1 en 2019)

- **Logements** 3 000.00 €

(Frais d'eau, d'électricité pour les logements)

- **Opération spécifique Amortissement** 9 484.87 €

(La dépréciation en capital -*perte de valeur du matériel de l'établissement*- est normale et réglementaire. elle s'élève à - 6 429.87 €. Elle était pour 2019 de - 1 281.79 €).

- **Viabilisation** 45 218.88 €

(Montant de la subvention département de 39 744.00 € + 5 474.88 € de contribution entre services RH)

LIBELLES	2018	2019	2020
Administration et logistique	22 100.00 €	23 573.28 €	20 400.00 €
Contrats	10 841.00 €	13 387.00 €	12 028.00 €
Entretien et réparations	12 298.30 €	14 000.00 €	11 400.00 €
Equipements	/	/	372.66 €
Logements	/		3 000.00 €
Opérations d'amortissement	2 460.00 €	3 216.03 €	9 484.87 €
Viabilisation			45 218.88 €

Montant Dépenses : 101 904.41 €

2017 : 87 485.40 € ◀▶ 2018 : 85 299.93 € ◀▶ 2019 : 101 051.31 €

Montant Recettes : 95 474.54 €

2017 : 86 270.21 € ◀▶ 2018 : 82 839.30 € ◀▶ 2019 : 99 769.52 €

Le Service Bourses Nationales (S.B.N.)

Ce service spécial regroupe l'ensemble des bourses nationales attribuées aux élèves.

Montant : 26 000.00 €

2017 : 22 000.00 € ◀▶ 2018 : 23 000.00 € ◀▶ 2019 : 24 000.00 €

Le Service Opération en Capital (O.P.C.)

Marmite pour la cuisine subventionnée par le département

Montant : 5 594.40 €

EQUILIBRE BUDGETAIRE

Ces prévisions inscrites au budget 2020, pourront être complétées en avril 2020, en fonction des indications que nous pourrons dégager lors de l'établissement du compte financier 2019 (notamment pour ce qui concerne le montant des fonds de roulement constitués).

TOTAL DES DEPENSES	683 710.14 €
Services généraux (AP + ALO + VE)	401 499.74 €
Services spéciaux (SRH + SBN)	276 616.00 €
Section des opérations en capital	5 594.40 €
TOTAL DES RECETTES	672 624.70 €
Services généraux (AP + ALO + VE)	390 414.30 €
Services spéciaux (SRH + SBN)	276 616.00 €
Section des opérations en capital	5 594.40 €
DEPRECIATION EN CAPITAL	6 429.87 €

(6 429.87 € + 4 655.57 € + 672 624.70 € = 683 710.14 €)

Historique 2019 - 2018

	2018	2019	2020
TOTAL DES DEPENSES			
	644 691.58 €	658 389.74 €	683 710.14 €
Services généraux (AP + ALO + VE)	348 656.58 €	387 493.74 €	401 499.74 €
Services spéciaux (SRH + SBN)	282 435.00 €	270 896.00 €	276 616.00 €
Section des opérations en capital	13 600.00 €	0 €	5 594.40 €
TOTAL DES RECETTES			
	620 991.90 €	645 966.27 €	672 624.70 €
Services généraux (AP + ALO + VE)	338 556.90 €	375 070.27 €	390 414.30 €
Services spéciaux (SRH + SBN)	282 435.00 €	270 896.00 €	276 616.00 €
Section des opérations en capital			5 594.40 €
DEPRECIATION EN CAPITAL			
	2 460.63 €	1 281.79 €	6 429.87 €

L'amortissement est réel lorsque l'opération est effectuée en dépenses de fonctionnement et n'a pas d'équivalent en recettes de fonctionnement (sinon les amortissements sont neutralisés pour les investissements réalisés par dotation ou subvention).

L'amortissement réel a donc pour effet de diminuer le résultat. Cette diminution est toutefois sans impact sur le fonds de roulement car il est corrigé par la Capacité d'Auto Financement (calculée lors du compte financier). L'amortissement réel est pratiqué lorsque le bien immobilisé a été financé sur le fonds de roulement.

EXERCICES	PRELEVEMENT SUR FOND DE ROULEMENT
2020	4 655 57 €
2019	11 141.68 €
2018	21 239.15 €